

Réunion du 26 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur David HECKEL ayant donné pouvoir à Madame Alice MOREL

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/9 - Administration générale - 5  
Avis du Conseil Général sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie pour l'Alsace (SRCAE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- souligne l'excellent travail partenarial réalisé dans l'esprit du "Grenelle" en vue de la réalisation du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) pour l'Alsace

- émet un avis favorable au projet de SRCAE qui lui est soumis par le Préfet et le président du Conseil Régional, sous réserves :

. que le Département soit associé à l'élaboration du référentiel commun relatif à l'éco-conditionnalité des aides publiques au bâti neuf (p. 201) et à la rénovation du bâti existant (p. 197)

. que la piste de réflexion "développer le transport express régional (TER) alsacien" (p. 215) soit modifiée en "augmenter la fréquentation des transports en commun interurbains", ce qui inclurait le TER, mais également le Réseau 67 ;

ceci conduirait à modifier comme suit le texte détaillant cette piste de réflexion : "le développement de la fréquentation des transports en commun interurbains reste un objectif constant, notamment par une évolution continue de l'offre, à laquelle s'ajoute l'électrification à long terme des voies ou du matériel roulant pour ce qui concerne le réseau ferré, et l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel roulant pour ce qui concerne le réseau interurbain de type bus"

. que le texte relatif à la piste de réflexion "fiabiliser les temps de parcours en les rendant plus attrayants" (p. 215) fasse référence au transport en commun en site propre tel que le TSPO

. que soit précisé le calendrier afférent à la mise en œuvre de mesures dans les zones sensibles au titre de la pollution atmosphérique, définies selon la méthode cadre nationale (zones urbaines ou proches des grands axes, soit 28,6 % du territoire, où l'on pourrait éventuellement renforcer la réglementation suite à des épisodes de pollution aiguë).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120326-66348-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 04/04/12